

Rapport du Comité central sur l'exercice 1944

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **125 (1945)**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

III.

Rapport du Comité central, Rapport financier, Inventaires et Publications Bericht des Zentralvorstands, Rechnungen, Inventare und Veröffentlichungen Rapporto del Comitato centrale, Rapporto finanziario, Inventarii e Pubblicazioni

Rapport du Comité central sur l'exercice 1944

par *G. Tiercy*, président

L'exercice 1944 a été, comme les précédents, caractérisé par les complications soulevées, dans tous les domaines, par la guerre qui a ravagé le monde. Comme précédemment encore, nos commissions ont travaillé vaillamment, de façon à pouvoir accomplir, malgré ces circonstances défavorables et dans la mesure du possible, les tâches qui sont les leurs; nos sociétés spécialisées affiliées, c'est-à-dire nos différentes sections, ont, de leur côté, œuvré au mieux des intérêts de la science suisse. Nous remercions tous ces collègues dévoués pour l'effort qu'ils ont fait et qu'ils font encore au bénéfice de notre grande compagnie.

Tous les membres de la S. H. S. N. se joindront à nous, au début de ce rapport, pour adresser au haut Conseil fédéral et aux Chambres l'expression de notre reconnaissance pour l'intérêt si constant qu'ils accordent aux entreprises scientifiques dont notre compagnie assume la responsabilité, et en faveur desquelles ils accordent un généreux appui financier, en dépit (ou peut-être en raison même) des circonstances défavorables du moment. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir mesuré l'importance d'une société comme la nôtre pour l'avenir du pays, aussi bien sur le plan intellectuel que sur celui de l'industrie.

Ce rapport concerne, il est vrai, l'année 1944 seule; il nous sera cependant permis de faire allusion aux événements internationaux qui se sont produits à la fin de 1944 et au cours des huit premiers mois de 1945, et dont la conclusion espérée est l'institution d'une paix durable; nous voulons évoquer ici l'espoir que bientôt nous verrons rétablies toutes les relations scientifiques internationales, auxquelles notre compagnie voue une attention toute spéciale.

Etat nominatif des membres

Nous avons eu des deuils à déplorer au sein de notre société. La mort creuse, chaque année, des vides dans nos rangs; et en 1944, elle nous a enlevé 23 membres actifs, dont M. le Dr Jean Carl, membre du Comité central.

Nous avons aussi dû enregistrer la démission de 13 membres.

Par contre, nous avons eu le plaisir d'inscrire sur nos listes 29 nouveaux membres.

Ces modifications dans l'état nominatif de nos membres ordinaires font que ceux-ci, à fin 1944, sont au nombre total de 1220 dont 101 membres à vie.

Quant au problème concernant les membres honoraires, qui ne sont plus qu'au nombre de 17, il sera étudié par le Sénat dans sa séance du mois de mai 1946.

Au sujet de cet état nominatif de nos membres, le Comité central estime inadmissible que des sociétés spécialisées affiliées, qui jouent le rôle de sections de la S. H. S. N. et qui désignent un délégué à notre Sénat, puissent élire à leur tête des présidents ou des membres de comité qui ne soient pas personnellement membres de la S. H. S. N. — Il est inconcevable que, pour traiter de choses concernant une section de la S. H. S. N., le Comité central puisse être appelé, comme c'est le cas actuellement, à s'adresser à un président de société affiliée spécialisée n'appartenant pas à la S. H. S. N. à titre personnel. Le Comité central fera des propositions pour remédier à cet état de choses.

Séances et assemblées

Comme chaque année, le Comité central a siégé au complet une fois par mois; mais il a été souvent nécessaire de réunir deux ou trois de ses membres pour examiner telle ou telle question à l'étude.

Le Sénat a tenu son assemblée ordinaire annuelle dans la salle du Grand Conseil cantonal, à Berne, le 4 juin; il a été appelé à siéger à nouveau, en séance extraordinaire à Sils, le 3 septembre, pour terminer l'examen des moyens propres à sauvegarder juridiquement les prérogatives de la S. H. S. N.

Dans la séance du 4 juin, il a accepté la proposition de la Société fribourgeoise des Sciences Naturelles de tenir l'Assemblée générale de 1945 à Fribourg.

L'Assemblée générale de 1944 a eu lieu à Sils (Engadine), les 2, 3 et 4 septembre, avec le succès que tous les participants ont pu constater.

L'assemblée administrative de cette session, le 3 septembre, a adopté les propositions faites par le Sénat quant aux moyens propres à sauvegarder la situation et les droits de notre compagnie; ces décisions sont exposées dans le procès-verbal de la séance du 3 septembre.

Situation juridique de la S. H. S. N.

Immédiatement après l'Assemblée générale de Sils, le Comité central a fait les démarches nécessaires pour rendre effectives les décisions dont il est question ci-dessus.

La S. H. S. N. a été inscrite au Registre du Commerce sous son titre complet de « Société Helvétique des Sciences Naturelles-Académie suisse des Sciences »; et ce titre complet a déjà été employé utilement lorsque nous avons repris contact, quelques mois après, avec l'Académie des sciences de Paris.

Commissions et Sociétés affiliées

Leur activité fait, comme d'habitude, l'objet de courts rapports particuliers, qu'on trouvera dans la partie des Actes qui leur est réservée.

Le Comité central a donné son approbation à la revision des statuts de la Fondation Georges et Antoine Claraz, de même qu'à une modification de l'article 15 des statuts de la Ligue suisse pour la protection de la nature et des sites. En même temps, il a admis une mise au point du contrat entre la dite ligue et la S. H. S. N.

Le Comité central a été appelé à prendre position au sujet d'un projet de construction d'une usine hydroélectrique dans le domaine du Parc national, avec lac d'accumulation à la frontière italo-suisse, projet dont la réalisation porterait un préjudice irréparable au Parc national et aux travaux que notre Commission scientifique y poursuit depuis plus de trente ans. Le Comité central a protesté contre ce projet auprès du chef du Département fédéral de l'intérieur.

Comme chaque année, le Comité central s'est fait représenter, par un de ses membres, chaque fois que la chose a été possible, aux séances des Commissions de la société.

Publications

La Commission des Mémoires a continué la publication du volume 74, et le Comité central a publié le volume des Actes de la S. H. S. N.

Nous rappelons qu'à ces deux séries, qui sont directement publiées par la S. H. S. N., s'ajoutent les Mémoires, Bulletins, Comptes rendus ou Publications des différentes commissions, des sociétés spécialisées affiliées et des groupements cantonaux ou régionaux.

Le second volume de la bibliographie de la S. H. S. N. (1930—1940), dont la publication est due au zèle de notre collègue M. le Dr Linder, est sorti de presse.

En ce qui concerne la publication des résumés des communications présentées dans les séances des différentes sections, nous renvoyons le lecteur aux remarques déjà faites par le Comité central dans les derniers rapports annuels.

Représentants et relations internationales

On trouvera, comme chaque année, les renseignements nécessaires soit dans le compte rendu de la séance de printemps du Sénat, soit dans les rapports particuliers des délégués de la S. H. S. N. auprès des différentes unions internationales.

Finances

Les comptes d'administration de 1944 soldent par un déficit de fr. 583.04, avec fr. 34,993.56 d'entrées et fr. 35,576.60 de dépenses.

Dans ce résultat est comprise l'inscription annuelle de la somme de fr. 500, destinée à couvrir la dépense triennale de fr. 1500 que nécessite la publication de la liste des membres.

L'exercice financier de 1944 est donc, comme le furent les exercices précédents, à peu de chose près équilibré; mais il va sans dire que cet équilibre continue à être instable; et le Comité central voue toute son attention à cette importante question.

Parmi les sommes que notre trésorier est appelé à répartir figurent les crédits accordés par la Confédération à la S. H. S. N., et qui sont affectées à des tâches déterminées. Ces crédits ont atteint, pour 1944, un total de fr. 161.600, comme pour les exercices précédents.

Nous profitons de l'occasion de ces lignes pour répéter ce que nous avons dit au début de ce rapport, et exprimer notre gratitude envers les autorités fédérales, dont l'appui moral et financier permet à la S. H. S. N. de jouer, aussi bien que possible, son rôle d'Académie suisse des sciences et de Conseil national de recherches. C'est à ce titre que les crédits officiels de travail lui sont accordés par les autorités fédérales pour des buts déterminés. Nous ne pensons pas qu'il soit déplacé de préciser ici que, pour l'exercice suivant, celui de 1945, les autorités fédérales, tenant compte des conditions dans lesquelles le travail scientifique doit se faire actuellement, ont estimé équitable de fixer à fr. 181.000 le total de ces crédits spéciaux. Cette indication anticipée est bien propre à montrer aux membres de la S. H. S. N. que le haut Conseil fédéral et les Chambres suivent avec attention l'évolution des choses dans les domaines qui sont les nôtres.

Pour que ces indications financières soient complètes, il nous faut dire encore quelques mots des démarches entreprises par le Comité central pour tenter d'augmenter d'une manière substantielle le montant du Fonds central, dans l'idée qu'un jour ou l'autre la S. H. S. N. pourrait être appelée à prendre une initiative coûteuse. Dans cette intention, le Comité central s'est adressé à l'industrie et à la finance suisses, comme l'ont fait ces années dernières les médecins et les chimistes. Malheureusement, ces démarches ont coïncidé avec les appels en faveur du Don Suisse; et, en conséquence, le résultat final est pratiquement nul, avec un apport total de fr. 12.000 seulement. Cette campagne devra être reprise dans quelques années; car il est bien évident que notre Fonds central actuel serait totalement insuffisant dans le cas où notre compagnie devrait assumer de nouvelles responsabilités scientifiques coûteuses.

Nous ne considérons pas ce résultat médiocre comme un échec définitif, mais comme une résultante de conditions générales momentanément défavorables; nous avons, par contre, trouvé partout des sentiments de sympathie et de compréhension. Et c'est avec optimisme que nous envisageons l'avenir de la S. H. S. N.